On y blasphème outre, et avec quelle dextérité, et avec quel style talentueux, nos amis Carette, Lepers, etc., etc.

Un peu plus bas, le même aligneur de bêtises prédisait, comme bouquet, la débâcle socialiste pour l'année qui vient.

Infortuné Jérémie de la race simiesque! il ferait mieux de regarder à ses côtés.

Si c'est avec les 680 de l'*Union sociale et patriotique* que le singe clérical pense remporter la victoire, il peut caresser ce doux rêve... jusqu'en mai prochain.

A cette époque, il perdra sûrement cette illusion

Et nous terminerons cette courte chronique roubaisienne en souhaitant, avec tous les travailleurs conscients, que, cette fois ci, l'élection des candidats socialistes, qui d'ores et déjà est assurée, soit promptement suivie de la démolition complète de la Société capitaliste.

Louis MARLE.

Tombé dans l'escalier

Henri Deleroix, âgé de 64 ans, demeurant rue de la Perche impasse du Sud, est tombé dans l'escalier de sa maison, samedi soir en montant se coucher. Il s'est fait une blessure sérieuse à la tête.

Le docteur Le ra appelé pour lui donner des soins, a déclaré qu'elle ne présentait aucun caractère de gravité

Une arrestation

Des arrestations qui ont été opérées hier sur la Grande Place lors de la manifestation préparée par les cléricaux, une seule a été maintenue.

C'est celle d'un nommé Georges Marchand, âgé de 21 ans, demeurant rue de Mouvaux, 70. Il est inculpé d'outrages aux agents.

Il est fort probable que cet individu est absolument innocent. Ce qui est certain, c'est qu'il a été lui même outragé par des cléricaux et que ceux là n'ont pas été inquiétés.

Expulsé dénoncé

Le jour de l'an, vers 7 heures du soir le nommé Henri Mahieu, demeurant rue des Fosses, 17, allait déclarer au poste de police qu'un expulsé se trouvait chez lui, et qu'il y logeait depuis quelque temps.

Les agents de police se rendirent à l'endroit indiqué et arrêtèrent le nommé Cyrille Vanwymelbeke, âgé de 33 ans, qui était en effet expulsé de France. Ils l'emmenèrent au dépôt.

Chronique Théâtrale

« Manon » au Grand Théâtre

La représentation de *Manon*, de Massenet n'a pas donné ce qu'elle promettait

Les artistes, la plupart excellents et partant, capables de nous donner toute satisfaction ont manqué de chaleur et ont semblé n'avoir pas compris les rôles qu'ils interprétaient surtout dans les trois premiers actes que le public a accueillis avec une froideur inaccoutumée.

La magnifique scène du parloir de Saint Sulpice a relevé considérablement le prestige de la soirée et a valu à ses interprètes, Mlle Myrial et M. Paul Gautier, une chaleureuse ovation.

A signaler aussi le grand air : « Ah! fuyez donc nuage », remarquablement chanté par M. Paul Gautier

MM. Marechal et Dens, ainsi que Mmes de la Fuente, Muller et Arcel ont obtenu également leur part de succès.

Les chœurs ont été mauvais et l'orchestre, quoique bien dirigé par M. de la Fuente a eu quelques défaillances impardonnables,

A la Libre Pensée

Hier soir, à 6 heures 1/2, a eu lieu chez le citoyen Henri Carette, rue de l'Alma la petite fête intime que nous avions annoncée. Plusieurs centaines d'enfants de tout âge et de tout sexe se trouvaient réunis dans la grande salle du premier et attendaient avec impatience la distribution de jouets promise.

Bientôt le citoyen Bogaert ouvre la séance et prononce une courte allocution pour annoncer que la distribution va avoir lieu. Il est entouré de tous les membres de la Commission.

Alors a lieu le défilé des mamans, portant leurs bébés dans leurs bras : chacune indique son nom en passant, et le sexe de ses héritiers ou héritières, et ceux ci reçoivent un joujou en proportion avec leur âge.

Tous sont enchantés de cette attention d'autant que les jouets distribués sont fort beaux; et c'est une joyeuse cacophonie de trompettes, de tambours minuscules, et des exhibitions de poupées, de cordes à sauter, etc., etc.

Ensuite a lieu un punch offert exclusivement aux mamans, femmes de sociétaires. Il est très animé et se prolonge assez tard.

Puis on se sépare enfin, en se donnant rendez vous à l'année prochaine.

Vol de tissus

L'avant dernière nuit un vol a été commis dans les magasins de M. Valcke François, expéditeur, 8, rue de l'Espérance.

Un carreau du châssis a été brisé et, avec un crochet — car il y avait des barreaux — on a tiré dehors une ou plusieurs pièces de tissu.

Le concierge, qui demeure rue de la Gare a été averti par des passants, vers quatre heures du matin. Une enquête est ouverte par la police.

Abus de confiance

Deux jeunes gens habitant Canteleu, les nommés Charles Labousse 10 ans, et Louis Denis, 16 ans ont été arrêtés sous l'inculpation de complicité d'abus de confiance.

Accident rue Neuve

Le car à vapeur, venant de Lille, a renversé, rue Neuve, la voiture de M. Floris Lorthiois, demeurant rue Neuve à Tourcoing Le véhicule a été projeté dans la vitrine de la pharmacie Couvreur où de sérieux dégâts ont été commis.

La voiture également est complètement détruite. Une enquête est ouverte pour rechercher à qui incombe la responsabilité de cet accident.

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

A la place de toutes ces boissons alcooliques que, sous forme de cordial, vous absorbez, hélas! trop fréquemment, au détriment de votre santé, habituez-vous à ne consommer d'autre apéritif que l'excellent VIN de BANYULS-TERRAILLES, soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et vous ne tarderez pas à ressentir ses effets tonifiants et bienfaisants.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaces

TOURCOING

L'INQUISITION

Nous l'avons dit et répété souvent : rien n'est plus odieux, plus répugnant que les pratiques inquisitoriales en usage dans la plupart des bagnes industriels de nos patrons catholiques

Il nous a été donné hier d'avoir sous la main un de ces fameux bulletins qui se distribuent tous les mois dans certaines fabriques et sur lesquels les ouvriers sont tenus d'indiquer, s', oui ou non, ils se livrent aux pratiques religieuses

Le bulletin en question est un véritable questionnaire. Il ne comprend pas moins de neuf demandes auxquelles les ouvriers doivent répondre. Nos braves calotins ont trouvé ainsi un moyen ingénieux de connaître leurs hommes et d'apprécier leur conduite, leurs opinions.

Nous laissons à nos lecteurs et à tous les honnêtes gens le soin de juger la canallerie du procédé. Le bulletin se libelle comme suit:

Œuvre de la Presse catholique

COMITE DE TOURCOING

Mois de .....

Messes. . . . . .
Communions . . . . .
Communions spirituelles. . . . .
Rosaires . . . . . .
Chapelets . . . . . .
Dizaines de chapelets . . .
Chemins de Croix. . .
Mortifications . . . .
Heures de silence . . .

En marge de chacune des indications qui précèdent les ouvriers, tous, sans distinction, doivent inscrire le nombre de fois qu'ils ont accompli l'exercice durant le mois écoulé.

C'est on le voit, le plus bel encouragement au mensonge, à l'hypocrisie, en même temps qu'une odieuse violation de la liberté de conscience.

Ah! ils nous parleront encore de tolérance, les cléricaux.

Elections aux Prud'hommes

C'est dimanche prochain 9 janvier qui auront lieu à Tourcoing, les élections en remplacement de quatre conseillers prud'hommes dont le mandat est venu à expiration

Les conseillers sortants sont:

1re catégorie, Catteau. — 2e, Joseph Volt-Cateau. — 3e, Bodin Ernest. — 4e Victor Lietard

Dans une réunion tenue par les syndicats locaux réunis les candidats suivants ont été désignés pour représenter les intérêts des travailleurs :

1re catégorie lin et coton, Louis DESPLECHIN, ancien conseiller prud'homme ;

2e catégorie, tirage, peignage, filature, Joseph VOLT-CATEAU, conseiller sortant ;

3e catégorie tissage, teinture et apprêts — Joseph SAUMONT, président de la chambre syndicale des ouvriers en tapis moquette.

Les syndicats du bâtiment réunis ont désigné pour leur candidat, le citoyen Victor LIETARD, conseiller sortant

Nul doute que les travailleurs conscients soucieux de leurs intérêts, auront à cœur de faire triompher les candidatures ci-dessus indiquées. Le scrutin sera ouvert, pour le premier tour, de neuf heures à midi; au cas où il serait nécessaire de procéder à un second tour de scrutin, le même jour de trois à six heures du soir.

Pour la première et la quatrième catégorie le bureau de vote sera installé à la Mairie, pour la deuxième catégorie, à la Bourse (ancienne mairie) et pour la troisième catégorie, au Bureau de bienfaisance

Le cas de Delporte

Nous avons fait prendre des nouvelles de Delporte, l'ouvrier qui, depuis quelques jours est à l'Hôtel Dieu et dont nous avons cité l'étrange maladie.

On ne sait toujours pas si la malheureux est atteint de la rage ou si c'est à la folie qu'il faut attribuer l'état de surexcitation dans lequel il se trouve.

Plusieurs médecins lui ont rendu visite hier, mais aucun n'a pu se prononcer sur le caractère de la maladie dont Delporte est atteint, ils sont néanmoins unanimes pour juger son état des plus graves.

LILLE

LES ÉTRENNES DE M. DUBAR

M. Barthou, à l'occasion du 1er janvier, vient de faire du cheval. Dubar, un officier de la Légion d'honneur!

M. Dubar est promu en qualité de vice-président du Syndicat de la presse départementale et de *rédacteur en chef (?)* de l'« Echo du Nord »!

M. Dubar, dont la biographie n'est pas à faire ici rédige en effet une quatrième page fort productive dans l'« Echo du Nord ».

Il est la Providence des nourrices et des maisons de commerce allemandes.

A ce titre, la distinction flatteuse dont il est l'objet, aurait dû nous semble t il, lui venir plutôt du ministre du commerce que du ministre de l'intérieur.

Ce « lapsus » du Gouvernement méritait d'être signalé car il est vraiment très gai.

M. Vivier des Vallons

Chevalier de la Légion d'honneur

L'honorable et sympathique commissaire central de Lille, M. Vivier des Vallons est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. des Vallons est un homme charmant, de relations courtoises et d'une parfaite droiture

Se consacrant exclusivement à ses délicates et difficiles fonctions, M. des Vallons n'a que des sympathies à Lille, dans tous les partis.

Nous applaudissons à la distinction dont il est l'objet et nous lui adressons nos compliments bien sincères.

Un Curé tenace

C'est de M. le Curé d'Esquermes qu'il s'agit.

Le 11 décembre nous avons raconté que ce curé — qui exerce à Saint Martin d'Esquermes — s'était refusé d'enterrer le fils d'une dame Boissut, si celle-ci ne « éclairait » au préalable

La femme Boissut n'ayant pas d'argent, hélas! l'enterrement fut civil.

Le curé Selosse démentit nos dires mais la veuve Boissut interrogée, les confirma et les précisa.

Or M. l'ensoutané veut absolument avoir le dernier mot.

Le 31 décembre, il nous a fait tenir une lettre démesurément longue, où il prend à partie des tiers, sans doute pour mieux manifester l'évangélique charité qui l'anime.

Plus amer que la chicorée sauvage, M. Selosse s'excuse d'abord — de pas la peine! — que les fêtes de Noël lui aient pas lai-se le loisir de tailler bonne plume, puis il ajoute, après des expressions blesantes pour Madame Boissut qu'il n'a pas exigé 35 francs d'avance pour enterrer, avec *oremus*, le fils de celle ci :

« S'il avait été réellement question entre Madame Boissut et moi, il, de paiement préalable et d'a-compte, je n'aurais pas exigé 36 fr. tout rond et cela pour l'excellente raison que le tarif paroissial d'un service de 8 heures ne monte pas à 36 fr. »

A combien mon'e-t-il ce tarif?

A 35 fr 95 ou à 36 fr. 05? M. le curé ne veut pas préciser, car il ajoute :

« J'affirme de nouveau, de la manière la plus formelle, que jamais je n'ai donné à qui que ce soit communication du tarif d'un service religieux, ni accès ou demande un règlement de compte concernant les offices religieux. C'est l'affaire du bailli et c'est auprès de lui que j'envoie en ce moment Mme Boissut en quérir du chiffre exact des honoraires d'un enterrement de 8 heures pour servir à la prochaine édition de « Rétrocit ».

M. le curé Selosse prétend ensuite qu'il n'a pas conseillé à Mme Boissut de s'adresser au chapelain de l'hôpital pour l'enterrement l'indigent, mais à Monsieur l'économe qui règle les funérailles suivant qui de droit et fait en cette occasion, la levée de corps à peu près à la même heure que le clergé de la paroisse

Enfin, après une petite réclame pour sa chapelle et un coup de griffe aux autres penseurs, il s'écrie :

« J'ai conscience d'avoir reçu Mme Boissut avec les égards que mérite une mère qui porte le deuil d'un fils. »

Et voilà, quant à la rectification que nous devons à M. Selosse Pour le surplus nous n'avons nul compte à tenir de la défense qu'il nous fait de commenter ses déclarations. La meilleure preuve c'est que nous n'hésitons pas à lui dire qu'entre ses allégations et celles de Mme Vve Boissut, ce n'est pas vers les siennes que nous inclinons

Encore un suicide

Les habitants de la cour Cornille, 141, rue de Juliers, ont aperçu le corps d'un individu se balançant dans une chambre de la 1re maison de la cour.

C'était celui d'un nommé Gustave Versteirt, âgé de 37 ans, qui avait passé la nuit avec sa concubine, jusqu'à 2 heures du matin

Versteirt avait noué une corde à un crochet et était monté sur une commode pour mettre son funeste projet à exécution Un pied reposait encore sur le meuble

M. le docteur Vermeersch, requis par la police, n'a pu que constater le décès.

TENTATIVE DE MEURTRE

Samedi matin une tentative de meurtre, encore enveloppée d'un certain mystère, s'est déroulée au numéro 127 de la rue Nationale, dans un appartement situé au premier étage.

Un sieur Henri Durand âgé de 37 ans, marchand de vins à Bordeaux, a tenté d'assassiner la femme Victorine Coustry, âgée de 35 ans, sans profession, demeurant à l'adresse ci-dessus.

Durand avait passé la nuit chez cette femme et, le matin vers sept heures, sans discussion, sans un mot il porta un violent coup de pied de fer de cordonnier sur la tête de Victorine Coustry; il essaya ensuite de l'étrangler avec une couverture de lit.

Après une lutte terrible, la femme parvint à se dégager des mains du meurtrier; elle courut ouvrir la porte d'un corridor et un car[illegible] avant le 1er avril 1898, au général commandant la subdivision de la région de leur domicile, leur intention de concourir ultérieurement pour le grade d'officier de réserve.

Réservistes. — Les hommes de toutes armes et services de la réserve de l'armée active des classes 1888 et 1891.

La période de convocation des manœuvres d'automne est fixée du lundi 22 août au dimanche 18 septembre.

Armée territoriale. — *a*) Les hommes de l'armée territoriale des classes 1882 et 1883 appartenant à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie, au génie ;

b) Les hommes de l'armée territoriale de la classe 1882, appartenant : au train des équipages, aux sections de commis et ouvriers militaires d'administration ; aux sections d'infirmiers : à la gendarmerie : aux greffes des tribunaux militaires.

Les régiments territoriaux d'infanterie seront convoqués, en principe, pendant la période comprise entre le départ de la classe libérable et l'appel de la nouvelle classe.

Réserve de l'armée territoriale et services auxiliaires. — Seront convoqués en 1898 à une revue d'appel :

Les hommes de la réserve de l'armée territoriale 1877, les hommes des services auxiliaires des classes 1895, 1891, 1887, 1882 et 1877, seront convoqués pour une revue d'appel au printemps, pendant la période des conseils de révision par affiches spéciales.

Conformément aux dispositions de l'article 246 de l'instruction du 28 décembre 1895, les commandants de recrutement devront pendant les revues d'appel, attirer l'attention des hommes des services auxiliaires sur les obligations auxquelles les soumet, en cas de mobilisation l'ordre d'appel joint à leur livret, ainsi que sur la signification des prescriptions qu'il contient.

Armée de mer. — Seront convoqués en 1898 :

a) Infanterie de marine. — Artillerie de marine. — Armuriers de la marine :

1° Les hommes visés par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, appartenant à la classe 1894;

2° Les réservistes appartenant aux classes 1887 et 1891.

b) Les réservistes des équipages de la flotte appartenant aux classes 1889 et 1891.

La période de convocation des réservistes des équipages de la flotte est fixée du lundi 4 juillet au dimanche 31 juillet.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Les prochaines assises du Pas de Calais se tiendront le lundi 31 janvier et jours suivants à St Omer, sous la présidence de M. Lanio, conseiller à la cour de Douai, assisté de MM Pouillon et Luce, juge et juge suppléant au tribunal de St Omer.

BIBLIOGRAPHIE

Nouvel annuaire. — *Le Nouvel Annuaire* de **Lille** *et son* **arrondissement** (**1re année**) est en vente à l'administration, 31, rue Faidherbe, et chez les principaux libraires de Lille et de l'arrondissement. Prix du volume relié toile : 3 fr. 75.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Noyé.* — Le sieur Devos, âgé de 65 ans, a été trouvé noyé dans un dessé s longeant Dorignies.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE. — *Incendie à bord d'un bateau.* — La nuit dernière, un commencement d'incendie s'est déclaré à bord du bateau de pêche *Progrès*, de Trouville, patron Morel

Le haleur donna le signal et la ronde de police de nuit accourue sur les lieux, mit en fonction la garniture d'un puisard.

Peu après M. Debaecker, capitaine au bataillon des sapeurs pompiers arriva avec plusieurs pompiers, et on utilisa les prises d'eau de la halle abri.

Au bout de deux heures de travail tout danger avait disparu.

On ignore les causes du sinistre et il n'y avait personne à bord au moment où le feu s'est déclaré.

Une enquête est ouverte.

SPYCKER. — *L'attentat du 22 Janvier 1897.* — On se rappelle qu'à cette date une dame Liévin, née Emma Dereuddre, fut atteinte d'un coup de fusil tiré à bout portant par un individu qui, avec un autre, cherchèrent à assommer ensuite la pauvre femme.

Mme Liévin a reconnu ses agresseurs en la personne de deux malfaiteurs arrêtés récemment, Vercoutter et Goudry, coupables d'autres méfaits.

EN BELGIQUE

MOUSCRON. — *Broyé par un train.* — Le cadavre d'un homme étendu sur le ballast vient d'être découvert par des douaniers, sur la voie ferrée de Mouscron à Courtrai, à 800 m. du passage à niveau de Lauwe.

Le pauvre homme portait au front une blessure qui avait mis le cerveau à nu.

C'est un ouvrier agricole nommé Pierre Staelens âgé de 28 ans.

Le malheureux était marié depuis deux ans : il laisse une veuve et un jeune enfant

Etrennes utiles : AUX GALERIES LILLOISES

PAS-DE-CALAIS

Tirage au sort

Voici l'itinéraire du tirage au sort dans le Pas de Calais pour la classe 1897 :

Arrondissement d'Arras. — Arras (nord) lundi 17 janvier, 9 h. — Arras (sud), mardi 18, 9 h. — Marquion, mercredi 19, 10 h. — Croisille, mercredi 19, 2 h. 1/2. — Vitry en Artois, jeudi 20, midi 1/2. — Pas en Artois, vendredi 21, 10 h. 1/2. — Beaumetz les Loges, vendredi 21, 2 h. 3/4. — Bapaume, lundi 24, 9 h. — Bertincourt, lundi 24, 2 h. — Vimy, mardi 25, 10 h. 1/4.

Arrondissement de Béthune. — Lens, mardi 18 janvier, 8 h. 1/2. — Norrent-Fontes, mercredi 19, 11 h. — Carvin, samedi 22, 10 h. 1/2. — Béthune, samedi 22, 10 h. — Laventie, mardi 25, 10 h. 1/2. — Lillers, mercredi 26, 10 h. 1/2. — Houdain, vendredi 28, 9 h. 1/2. — Cambrin, samedi 29, midi et demie.

Arrondissement de Boulogne. — Desvres lundi 17 janvier, 10 h. — Samer, mardi 18, 10 h. — Calais (sud-est), mercredi 19, 10 h. 1/2. — Boulogne (sud), jeudi 20, 9 h. — Calais (nord-ouest), vendredi 21, 10 h. 1/2. Marquise, samedi 22, 10 h. — Boulogne (nord), lundi 24, 9 h. — Guines, mardi 25, 10 h. 1/2.

Arrondissement de Montreuil. — Campagne-lez-Hesdin, mardi 18 janvier, 2 h. — Rue[illegible], mercredi, 19, 10. h. Hesdin, jeudi 20, 2 h. 1/2. — Fruges, vendredi 21, 11 h. — Montreuil-sur-Mer, samedi 22, 10 h. — Etaples, lundi 24, 9 h.

Arrondissement de Saint Omer. — Audruick, lundi 17 janvier, 9 h. 3/4. — Ardres, mardi 18, 10 h 1/2. — Fauquembergues, mercredi 19, 11 h. 1/2. — Aire sur la Lys, jeudi, 9 h. — Lumbres, vendredi 21, 10 h. 3/4. — Saint Omer (sud), samedi 22, 9 h. — Saint Omer (nord), samedi 22, 2 h.

Arrondissement de Saint-Pol. — Saint Pol sur Ternoise, lundi 17 janvier, 9 h. Heuchin, lundi 17, 2 h. — Auxi le Château mardi 18, 2 h — Aubigny en Artois, mercredi 19, 10 h 1/2. — Le Parcq, lundi 24, 2 h. — Avesnes le Comte, mardi 8 février, 11 h.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

BULLY GRENAY. — *Nomination.* — M. Lallart, le dévoué instituteur de cette commune, vient d'être nommé à la direction de l'Ecole des garçons de Wingles. Nous félicitons M. Lallart de cet avancement bien mérité et nous disons qu'il laisse quantité de regrets à Bully où il a su, durant son séjour, se concilier l'estime de la population toute entière.

LENS. — *Concert.* — L'excellente société chorale la *Cécilia* organise pour le dimanche 9 janvier, un concert qui aura lieu dans le salon de l'Alcazar et pour lequel elle s'est assuré le concours de MM. Richard de Bouve, baryton, solo des Orphéonistes de Lille; Fortuné Desmazières, ténor de l'Union chorale de Lille ; Dedeker, piston solo de la Grande Harmonie des mines de Liévin; Edouard Longueval, de Lens, monologuiste; Marcel Hosdez, saxophone alto, lauréat du Conservatoire de Lille.

Les noms de ces artistes permettent d'affirmer que le programme sera attrayant et, d'autre part, les sympathies que compte en ville la « Cécilia » que préside si bien M. Duval, peuvent faire augurer qu'il y aura foule à ce concert.

HENIN LIETARD. — *Réunion Evrard.* — Samedi soir, les délégués du syndicat des mines de Dourges, se sont réunis dans la salle Crépin. Le citoyen Lernould présidait.

Après les explications données par le citoyen Evrard et un échange de vues, le citoyen Lernould a été désigné comme membre du Conseil d'administration et le citoyen Leclercq comme suppléant

On procède ensuite à l'installation de la section d'Hénin. Le citoyen Locief est nommé secrétaire et le citoyen Birambaut secrétaire adjoint pour le quartier ouest ; les citoyens Cresson et Leray secrétaire secrétaire adjoint du quartier est.

Lernould, est désigné comme président et Wallerand, comme vice-président.

Pour les autres sections, le citoyen Evrard fera de nouvelles réunions.

La première aura lieu à Montigny en Gohelle, vendredi 7 janvier, à 6 h. 1/2 du soir, chez le citoyen Duchateau

BILLY-MONTIGNY. — *A propos des délégués mineurs.* — Nous recevons des citoyens Crépel Léopold et Broutin, délégués mineurs, des protestations au sujet de l'entrefilet paru dans notre numéro de samedi dernier. Ces citoyens affirment qu'ils n'ont jamais manqué à leur devoir dans l'accomplissement de leur mandat.

Nous regrettons que notre correspondant nous envoie de semblables communications qui peuvent laisser supposer que notre bonne foi a été surprise.

Le citoyen Crépel Léopold prie ses détracteurs de se présenter à la conférence publique de Fouquières les Lens, samedi 8 janvier.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS. — *Chute grave.* — Un couvreur Augustin Florent Boulinguez 58 ans, en travaillant à réparer la couverture du n° 116 de la rue aux Foulons, est tombé d'une hauteur de 6 mètres. Un crochet qu'il a rencontré dans sa chute, lui a fait une blessure à la tête, et il a diverses contusions sur le corps. On l'a transporté à l'hôpital dans un état assez inquiétant

En route pour la Nouvelle. — Bony Lemoine, l'assassin de la jeune couturière Marie Chermeux, condamné par la Cour d'assises de St Omer à la peine de vingt années de travaux forcés, vient de voir son pourvoi rejeté par la Cour de cassation de Douai.

Il a été extrait de la prison de la rue Taviel pour être dirigé sur l'île de Ré, où il attendra le prochain convoi de forçats.

En même temps que Lemoine est parti de la maison d'arrêt, Florimond Sabez, né à Marly le 4 février 1870, chaudronnier à Anzin, lequel avait également été condamné par le jury du Pas de Calais, à la peine de sept années de réclusion, et dont le pourvoi a aussi été rejeté.

Apoplexie foudroyante. — M. Léopold Derambure, employé au bureau de l'état civil, à la mairie d'Arras, se rendait à St Nicolas, pour voir son vieux père, Ferdinand, âgé de 82 ans.

M. Derambure arriva chez son père; la maison était ouverte, il y pénétra ; et il trouva le pauvre vieux, la face contre le poêle allumé, ne donnant plus signe de vie.

Le vieillard avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante, ainsi que l'a constaté le docteur.

Une voisine, Mlle Sévin avait, à peine cinq minutes avant l'arrivée de M. Derambure fils, causé avec le défunt, qui ne paraissait ressentir aucun malaise.

AVION. — *Conseil municipal.* — Dimanche à onze heures du matin, le conseil municipal de cette commune s'est réuni pour procéder à la constitution de sa municipalité.

Tous les conseillers étaient présents.

M. Adrien Dufresne, en sa qualité de doyen d'âge présidait et M. Lucien Lagrand, remplissait les fonctions de secrétaire.

M. Virel Louis, a été réélu maire par 12 voix contre 10 à M. Auguste Devret et 1 bulletin blanc.

M. Adrien Dufresne a été réélu premier adjoint par 12 voix contre 10 à M. Clément Germain et 1 bulletin blanc.

M. Allart Léandre a été réélu second adjoint par 12 voix contre 10 à Fauqueur Nicolas et 1 bulletin blanc.

Bains Lillois. — Piscines de natation 23-5/10 eau 27° 5/10. Hydrothérapie.

CALAIS

Le *Petit Calaisien* qui nous est parvenu hier, nous défie de reproduire un article du *Phare* qu'il réédite lui même et où la conduite des obstructionistes de la réunion de l'Elysée est violemment commentée.

Dans cet article, le *Phare*, organe opportuniste, se fait, pour les besoins de sa politique, le défenseur du citoyen Delcluze.

On ne peut pas empêcher un ennemi de vous passer la rhubarbe sans que vous ayez jamais songé vous même à lui passer le séné, mais on est en droit de se demander pourquoi tant de flagorneries!

La réponse est aisée et le *Petit Calaisien* l'aurait trouvée comme nous, s'il s'était donné la peine de réfléchir : elle est tout entière dans la vieille maxime machiavélique : « *Divise si tu veux régner* » qui fut de tout temps celle des ambitieux et celle des vaincus de la politique

Nous coupons si peu dans ces ponts là, nous autres que nous n'avons eu garde de reproduire les articles de l'*Echo* et du *Progrès*, enchassant soigneusement les injures du *Petit Calaisien* à l'adresse du colonel Sever et du citoyen Zevaès.

C'est pourquoi, malgré l'initiative de notre confrère, nous laisserons pour compte, au journal de M. Dewavrin, ses éjaculations.

Funèbre cérémonie. — Hier matin, à 8 heures, ont eu lieu les funérailles de M. Beaubois, le malheureux employé de M. Vendroux écrasé sur le port par des sacs de sucre, décédé comme nous l'avons dit, à l'Hopital St-Pierre.

Le deuil était conduit par le père du défunt et son jeune fils.

De nombreuses couronnes, au nombre desquelles une très jolie offerte par les ouvriers du port et sur laquelle on lisait l'inscription suivante : « Les ouvriers du sucre à leur camarade regretté, » portée par une délégation des ouvriers de M. Vendroux;

Environ 250 personnes, M. Vendroux frère et les employés de bureaux assistaient au convoi ainsi que notre ami Delcluze, conseiller municipal et administrateur des Hospices.

Un discours a été prononcé sur la tombe par un ouvrier du port.

Accident. — Le nommé Blondel Gaston 31 ans, journalier, rue du Vauxhall, 85, qui était occupé au changement de la bélandre « Waldivia », a été blessé au pied droit par un ballot qu'il soulevait.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie, occasionné par une fuite de gaz, s'est déclaré dans le magasin de nouveauté de Mme Tarneau-Deplanque, boulevard Jacquard. Les dégâts, peu importants, sont couverts par une assurance.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand-Théâtre de Lille

(Directeur : M. MONTFORT).

Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 0/0.

Lundi 3 janvier, première du grand succès : L'HOTEL DU LIBRE ECHANGE, comédie On commencera par le COURRIER DE LYON, drame.

Places gratuites : 1201 à 1500.

Théâtre-Concert des Variétés

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle-concert varié.

Troupe hors ligne. — Incessamment, nouveaux débuts.

Cabaret artistique

19, rue des Prêtres

Tous les soirs à 9 h., chansonniers et poètes : MM. Dornel et Venel, des cabarets Montmartre et de nombreux amateurs lillois.

Le Gérant, PAUL MOREL

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*
28, rue de Fives, 28.